

ORGANIZATION OF
AFRICAN UNITY

SECRETARIAT
P. O. Box 3243



ORGANISATION DE L'UNITE

AFRICAINNE

SECRETARIAT
B. P. 3243

ADDIS ABABA

CONSEIL DES MINISTRES

Dix-septième session ordinaire

Juin 1971

CM/398

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ELARGISSEMENT

DU CONSEIL AFRICAIN DE L'ARACHIDE A D'AUTRES

OLEAGINEUX AFRICAINS.-

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ELARGISSEMENT DU CONSEIL
AFRICAIN DE L'ARACHIDE A D'AUTRES OLEAGINEUX AFRICAINS.

1. Le Conseil des Ministres avait adopté, lors de sa quinzième session, la résolution CM/Res.225 (XV) sur les oléagineux qui figure en Annexe I au présent rapport. Elle reconnaissait la nécessité de la coopération entre les producteurs africains d'oléagineux et chargeait les Secrétariats de l'OUA, de la CEA et du Conseil africain de l'arachide de convoquer une réunion des producteurs africains d'oléagineux en vue d'étudier l'opportunité d'un élargissement des activités du Conseil africain de l'arachide à d'autres oléagineux.

2. La même résolution invitait le groupe de travail à faire rapport aux prochaines sessions du Conseil des Ministres de l'OUA, de l'Assemblée générale du Conseil africain de l'arachide et de la CEA, en vue de la mise en application des recommandations.

3. Conformément à cette résolution, l'OUA, la CEA et le Conseil africain de l'arachide ont organisé une réunion des producteurs africains d'oléagineux qui s'est tenue du 20 au 23 avril à Addis-Abéba et qui a été suivie d'une réunion du Conseil africain de l'arachide afin que les conclusions du groupe de travail soient approuvées dans les meilleurs délais. Des invitations avaient été adressées à tous les Etats membres mais dix seulement ont envoyé des délégations et un pays a assisté à la réunion en tant qu'observateur. Parmi les autres pays, sept étaient membres du Conseil africain de l'arachide et deux n'en faisaient pas partie.

4. Les délégations ont estimé, au terme d'une réunion de trois jours, consacrée à l'étude des documents préparés par les trois Secrétariats, que la réunion n'était pas assez représentative et partant, que l'on ne pouvait prendre une décision sur l'élargissement des activités du CAA à d'autres oléagineux. Le groupe de travail a toutefois adopté les recommandations du paragraphe 17 du rapport des groupes de travail qui figure en Annexe II au présent rapport. Ces recommandations reconnaissent que les producteurs africains d'oléagineux devraient viser à présenter

un front commun sur le marché mondial et la nécessité de mettre sur pied un organisme central qui aurait pour tâche d'harmoniser leurs politiques.

5. Les délégués ont recommandé en outre qu'une autre réunion du groupe de travail soit convoquée par l'OUA, la CEA et le CAA aussitôt que possible mais au début de 1972 au plus tard et qu'ils s'assurent une participation maximale.

6. Conformément à la résolution CM/Res.225 (XV), le rapport du groupe de travail est soumis au Conseil des Ministres pour examen.

7. Au cas où le Conseil des Ministres ferait sienne les recommandations du groupe de travail figurant au paragraphe 17 du présent rapport, il faudra que le budget 1971/1972 comporte les crédits nécessaires à la réunion demandée.

RESOLUTION SUR LES OLEAGINEUX.

Le Conseil des Ministres de l'Organisation de l'Unité Africaine, réuni en sa quinzième session ordinaire à Addis-Abéba, Ethiopie, du 24 au 31 août 1970,

Considérant que la solidarité des producteurs d'oléagineux africains est un facteur d'unité,

Conscient de l'interchangeabilité de la plupart de ces produits oléagineux,

Reconnaissant l'existence d'un Conseil africain de l'arachide ouvert seulement aux Etats membres de l'OUA,

Enregistrant la décision de ce Conseil d'étendre son domaine d'action aux autres produits oléagineux africains,

1. APPROUVE cette décision ;
2. DONNE MANDAT au Secrétariat de l'OUA en liaison avec la CEA de convoquer une réunion des pays africains producteurs d'oléagineux en vue d'étudier l'opportunité d'un élargissement des activités du Conseil africain de l'arachide aux autres oléagineux ;
3. DEMANDE à ce groupe de travail de faire rapport à la prochaine session du Conseil des Ministres de l'OUA, de l'Assemblée générale du CAA et de la CEA, en vue de la mise en application des recommandations.

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ELARGISSEMENT
DU CONSEIL AFRICAIN DE L'ARACHIDE
A D'AUTRES OLEAGINEUX AFRICAINS

1. Le Groupe de travail chargé d'étudier l'opportunité d'un élargissement des activités du Conseil africain de l'arachide à d'autres oléagineux s'est réuni du 20 au 23 avril 1971 à Addis-Abéba. Cette réunion a été parrainée conjointement par les Secrétariats de l'Organisation de l'Unité Africaine, de la Commission Economique pour l'Afrique et du Conseil Africain de l'Arachide.

2. Ce groupe de travail, créé aux termes de la résolution n° CM/RES-225 (XV) du Conseil des Ministres de l'OUA, avait pour mandat d'étudier l'opportunité d'un élargissement des activités du Conseil africain de l'arachide à d'autres oléagineux et de faire rapport à la prochaine session du Conseil des Ministres de l'OUA, de l'Assemblée générale, du Conseil africain de l'arachide et de la CEA en vue de la mise en application des recommandations.

3. Les pays ayant participé aux travaux du Groupe sont les suivants :

- République Démocratique du Congo
- République Populaire du Congo
- Côte-d'Ivoire
- Gambie
- Mali
- Nigéria
- Sénégal
- Soudan
- Togo
- Tunisie (Observateur).

4. La séance d'ouverture a été présidée par M. Gratien POGNON, Secrétaire général adjoint de l'OUA. Après les discours d'ouverture prononcés par M. Gratien POGNON, M. Jacques DIOUF, Secrétaire exécutif du Conseil africain de l'arachide et M. E.K. NYPAN, Chef de la Division du commerce et des questions fiscales et monétaires de la CEA qui représentait le Secrétaire exécutif de cette Organisation, le Groupe de travail a élu le Bureau suivant :

- Président : M. J.A. EWEKA (Nigéria)
- Vice-Président : M. K.H. FRIEBOUM (Soudan)
- Rapporteur : M. Alexandre AKAKPO (Togo).

5. Le Groupe de travail a ensuite adopté l'ordre du jour suivant :

1. Election du Président et des autres membres du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et d'un programme de travail.
3. Analyse des problèmes mondiaux relatifs aux oléagineux et matières grasses, en ce qui concerne les producteurs africains.
4. L'expérience du Conseil africain de l'arachide, et les possibilités de coopération entre les pays africains dans le domaine des oléagineux.
5. Objectifs à atteindre et propositions en vue de la solution des problèmes identifiés.
6. Etude d'un projet d'accord portant création d'un Conseil africain des oléagineux.
7. Questions diverses.
8. Adoption du rapport.

6. Le Groupe de travail a étudié un certain nombre de documents préparés par les Secrétariats de l'OUA, de la CEA et du CAA dont la liste figure à la fin du rapport.

7. Un débat général a permis aux différentes délégations d'échanger des vues sur les problèmes des oléagineux africains et les mesures qu'il conviendrait de prendre pour essayer de les résoudre.

8. Dans le cadre du point 3 de son ordre du jour, le Groupe de travail a analysé les conséquences pour les producteurs africains de la conjoncture mondiale du marché des oléagineux et matières grasses et a identifié les problèmes suivants :

1. Instabilité de l'offre de produits oléagineux.
2. Interchangeabilité des graines oléagineuses sur le marché mondial.
3. Variations considérables des prix.
4. Difficultés qu'implique l'accès aux marchés.
5. Réduction de la part des pays en voie de développement dans les exportations de graines oléagineuses.
6. Tendances à la stagnation de la demande de produits importés dans les principaux pays importateurs.
7. Tendances des groupements de pays développés à éliminer les pays africains du marché mondial.
8. Facteurs responsables des coûts élevés de la production, du ramassage et de l'entreposage des graines oléagineuses.
9. Absence de coordination entre les producteurs africains de graines oléagineuses dans le domaine de la recherche scientifique.
10. Absence de coordination entre les Gouvernements des pays concernés à l'égard des marchés extérieurs.

9. Le Groupe a ensuite entendu, dans le cadre du point 4 de son ordre du jour, un exposé du Secrétaire exécutif du CAA faisant état de l'expérience de cet organisme en matière de coopération entre Etats africains sur un produit oléagineux, des succès qu'il a remportés et des obstacles qu'il a rencontrés. L'intention du Groupe était de tirer parti de cette expérience dans la formulation des recommandations qu'il est appelé à faire au Conseil des Ministres de l'OUA.

10. A l'issue des délibérations, le Groupe de travail s'est convaincu de la nécessité d'une action commune des Etats africains producteurs d'oléagineux et a identifié les principes directeurs suivants susceptibles d'orienter la formulation de toute recommandation en vue d'une telle action :

1. Une solidarité effective entre les producteurs africains d'oléagineux constitue l'un des facteurs de l'unité africaine.

2. Tenir compte du principe de l'équité afin d'assurer que les intérêts de tous les Etats membres seront sauvegardés et que tous les produits oléagineux seront traités sur un pied d'égalité.
3. Les producteurs africains de graines oléagineuses devraient viser à présenter un front commun sur le marché mondial, particulièrement en ce qui concerne la production et la commercialisation de leurs produits.
4. Il faut éviter que les efforts déployés dans ce domaine ne fassent double emploi avec les travaux déjà actuellement effectués aux niveaux national et international.
5. Les intérêts des producteurs ruraux africains devraient être dûment pris en considération et protégés à l'échelon tant international que national.

11. Le Groupe de travail a ensuite formé un Sous-Comité chargé de formuler les objectifs et les propositions visant à résoudre les problèmes qui se posent aux oléagineux africains.

Le mandat du Sous-Comité était le suivant :

1. Examiner s'il y a lieu de faire porter également les activités du Conseil africain de l'arachide sur d'autres oléagineux.
2. Examiner les autres mesures institutionnelles possibles qui permettraient de faire face aux problèmes mondiaux identifiés, dans la mesure où ils affectent les producteurs africains, compte tenu des débats détaillés et des points de vue exprimés au cours des séances plénières, ainsi que de l'expérience du Conseil africain de l'arachide.
3. Faire des recommandations à la séance plénière qui doit avoir lieu le 23 avril 1971.

12. Le Groupe de travail a examiné le Rapport du Sous-Comité à sa séance du 23 avril 1971. Le Groupe a adopté ce Rapport, ainsi que les recommandations qu'il contient. Le texte du Rapport en question est reproduit ci-dessous.

Rapport du Sous-Comité sur les objectifs et propositions visant à résoudre les problèmes identifiés par le Groupe de travail.

13. Le Sous-Comité s'est réuni les 21 et 22 avril 1971, sous la présidence de M. K.H.B. FRIEGOUM, Chef de la délégation du Soudan.

14. Le Sous-Comité avait pour mandat :

a) d'examiner s'il y a lieu de faire porter également les activités du Conseil africain de l'arachide sur d'autres oléagineux.

b) d'examiner les ^{autres} mesures institutionnelles possibles qui permettraient de faire face aux problèmes mondiaux identifiés, dans la mesure où ils affectent les producteurs africains, compte tenu des débats détaillés et des points de vue exprimés au cours des séances plénières, ainsi que de l'expérience du Conseil africain de l'arachide.

c) de faire des recommandations à la séance plénière qui doit avoir lieu le 23 avril 1971.

15. Après un large échange de vues entre différentes délégations et afin de pouvoir se prononcer en connaissance de cause sur les objectifs et propositions visant à résoudre les problèmes qui se posent aux oléagineux africains, le Sous-Comité a demandé aux Secrétariats de mettre à sa disposition les documents suivants :

i) "Résumé des problèmes affectant les producteurs africains d'oléagineux, tels qu'ils ont été déterminés par le Groupe de travail sur l'élargissement du Conseil africain de l'arachide à d'autres oléagineux africains."

ii) "Principes directeurs formulés à l'intention du Groupe de travail."

iii) "Comparaison entre les statuts du Conseil africain de l'arachide et le projet de statuts d'un Conseil africain des oléagineux."

16. Après avoir étudié les différents points de son mandat à la lumière des documents précités, le Sous-Comité a formulé les recommandations suivantes à l'intention du Groupe de travail.

17. Le Sous-Comité,

- Tenant compte des problèmes qui affectent les producteurs d'oléagineux sur le marché mondial, tels qu'ils ont été exposés dans les documents de travail n°s 1, 2 et 3,

- Tenant compte aussi du fait que les producteurs africains d'oléagineux devraient viser à présenter un front commun sur le marché mondial particulièrement en ce qui concerne la production et la commercialisation de leurs produits,

- Etant convenu de la nécessité urgente pour les producteurs africains d'oléagineux de mettre sur pied un organisme central qui aurait pour tâche d'harmoniser leurs politiques de production et de commercialisation afin de présenter un front commun sur le marché mondial,

- Notant l'intention du Conseil africain de l'arachide de se fixer comme objectif à long terme l'élargissement de ses activités à d'autres oléagineux africains,

- Appuyant fermement cette intention du Conseil africain de l'arachide,

- Ayant présente à l'esprit la nécessité d'une participation maximale au Groupe de travail des producteurs africains d'oléagineux,

Recommande

1. qu'une autre réunion du Groupe de travail soit convoquée par l'OUA, la CEA et le CAA aussitôt que possible, mais au début de 1972 au plus tard et qu'ils s'assurent une participation maximale,
 2. que l'OUA prenne les dispositions voulues avec la CEA et le CAA, ainsi qu'avec les autres pays africains, afin d'atteindre cet objectif.
18. A l'issue des délibérations, le Groupe de travail a adopté le présent Rapport.
19. Conformément à la résolution CM/Res.225 (XV) du Conseil des Ministres de l'OUA, ce Rapport sera transmis à la prochaine session du Conseil des Ministres de l'OUA, de l'Assemblée générale du CAA, et de la CEA, en vue de la mise en application des recommandations ci-dessus mentionnés.



ANNEXE I

LISTE DES PARTICIPANTS.

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

M. Edouard BATUMBO
1er Conseiller d'Ambassade (Lagos)

M. Faustin NDUELO
Ministère des Affaires Etrangères

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

S.E. Entoine MAKOUANGOU
Ambassadeur en Ethiopie

COTE-D'IVOIRE

M. Albert VANIE
Ingénieur Agronome

GAMBIE

M. L.G. CHERY
Manager

M. Houssainou N'JAI
A/Secretary, Ministry of Finance

M. Samuel H.A. GEORGE
Solicitor General

M. Solomon G. BRUCE-OLIVER
Chairman G.P.M.B.

MALI

M. Zan TRAORE
Directeur Office des Prix

M. Boubackar SACKO
Chef, Dept. Exportation

NIGERIA

M. Julius Ailobafe EWEKA
Counsellor (Agriculture)
Permanent Representative to FAO

M. M.M. ISMA
General Manager, NSMB

M. Umaru DANFULAWI
Sales Manager, NPMC

M. Timothy Babatunde OLUYIDE
Head of Sales Division

M. Abdul Haq QURESHI
Senior Scientific Officer

SENEGAL

M. Malamine CISSE
Conseiller technique à la
Présidence de la République

M. Cheikh Moustapha SARR
Responsable Unité, CED/TAS

SOUDAN

M. Khider Hassan B. FRIEGOUN
Head, Marketing Department

M. Elhadi Elnur ALI
Deputy Director, Agricultural
Research Corporation

M. Ahmed Mekki ISMAIL
Director, Oilseed Export Corporation

M. Mohamed Salah Eldin HASSAN
Inspector

M. Dimitri M. HADZOPOULOS
Director, Oil Seed Export Corporation

TOTO

M. Alexandre AKAKPO
Economiste, Chef du Bureau d'études
au Cabinet du Ministre du Commerce

M. Clause MATHEY
Directeur Adjoint de l'Industrie

TUNISIE
(Observateur)

M. Mouldi HAMMAMI
Secrétaire d'Ambassade
Ambassade de Tunisie à Addis-Abéba.

LISTE DES DOCUMENTS.

1. Ordre du jour provisoire.
2. Elargissement du Conseil africain de l'arachide à d'autres oléagineux : Aspects économiques, institutionnels et juridiques (M71-434).
3. Elargissement du Conseil africain de l'arachide à d'autres oléagineux : Aspects économiques, institutionnels et juridiques --
Addendum 1.
4. Mandat du Groupe de travail. Document de travail (DT) n° 1.
5. Résumé des problèmes affectant les producteurs africains de graines oléagineuses, tels qu'ils ont été déterminés par le Groupe de travail sur l'élargissement du Conseil africain de l'arachide à d'autres oléagineux. DT n° 2.
6. Principes directeurs formulés à l'intention du Groupe de travail. DT n° 3.
7. Comparaison entre les Statuts du Conseil africain de l'arachide et le projet de Statuts d'un Conseil africain des oléagineux. DT n° 4.
8. Convention portant création du Conseil africain de l'arachide.
9. Statuts du Conseil africain de l'arachide (Révisés en octobre 1968).
10. Résolution sur les oléagineux - CM/Res. 225 (XV).

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

1971-06

Report of the working group on the extension of the activities of the African Groundnut Council to other African Oilseeds

Organization of African Unity

Organization of African Unity

<https://archives.au.int/handle/123456789/7628>

Downloaded from African Union Common Repository